

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 75 (1983)  
**Heft:** 9

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Initiative pour la réduction de la durée du travail**

## **Le coup d'envoi**

En octobre 1982 se tenait à Lausanne le Congrès de l'Union syndicale suisse. La discussion sur la réduction de la durée du travail avait alors retenu l'attention de la presse et de l'opinion publique. Avec raison, étant donné l'enjeu de cette lutte permanente pour accroître le temps libre, et donc la liberté. Avec raison, aussi, étant donné l'actualité du débat, dans tous les pays industrialisés, sur les liens entre la durée du travail et l'emploi.

Il y avait, à Lausanne, unanimité quant à la priorité à accorder à cette revendication. Il y avait accord quant à la nécessité de ne pas se limiter à la voie des négociations contractuelles, mais de recourir à des actions concertées et solidaires de toutes les fédérations membres de l'USS et de l'ensemble des travailleurs. Il y a eu débat sur la tactique à court terme, sur l'urgence de lancer une initiative. Finalement, la proposition suivante, présentée par le Syndicat des services publics, a été adoptée à une large majorité:

«Le Congrès charge le Comité directeur de mettre sur pied le plus rapidement possible une nouvelle initiative populaire réclamant la semaine de 40 heures et d'en proposer le lancement à l'Assemblée des délégués, après discussions approfondies dans les fédérations, les cartels et les sections.»